



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Registre foncier de la Broye RFBr
Grundbuchamt des Broyebezirks GBBr

Ch. du Donjon 1, CP 847, 1470 Estavayer-le-Lac

T +41 26 305 91 40
Courriel: rfbroye@fr.ch
www.fr.ch/rf

Extrait du registre foncier

Propriété par étages Sévaz / 319-2

Tenue du registre foncier: fédérale
Mensuration officielle: fédérale

Etat descriptif de l'immeuble:

Les données de l'état descriptif des biens-fonds, à l'exception des observations, proviennent directement de la mensuration officielle et sont établies sous la responsabilité du Service du cadastre et de la géomatique.

Commune: 2043.FR204311 Sévaz
No immeuble: 319-2
E-GRID: CH 69107 27883 63
Immeuble de base: B-F Sévaz/319
Valeur de la part: 155/1000
Droit exclusif sur: sur un appartement (unité No 2)
sis au rez-de-chaussée Est, comprenant :
3 1/2 pièces et locaux annexes (cave No 2
au sous-sol)
avec droit aux parties communes, selon
plans de répartition
des locaux (teintés en mauve)

Immeuble dépendant:

Mutation*:

Mentions de la mens. officielle*: Selon le registre foncier

Estimation fiscale*:

Valeur de rendement*:

Observations*:

Propriété:

Propriété individuelle
Krüsi Andreas, 05.09.1986

03.05.2016 013-2016/1265/0 Achat

Mentions:

01.10.2015 013-2015/3213/0 **Règlement d'administration et d'utilisation de la PPE**
ID.013-2015/002095
01.10.2015 013-2015/3213/0 **Constitution de la PPE avant construction** ID.013-
2015/002104
31.10.2016 013-2016/3485/0 **Restriction du droit d'aliéner LPP** ID:013-2016/003141
01.03.2023 013-2023/651/0 **Faillite (succession répudiée)** ID.013-2023/000510

Servitudes:

01.10.2015 013-2015/3213/0(D) **Droit d'usage exclusif de la terrasse et du jardin avec obligation accessoire d'entretien, selon plan spécial (teinté en mauve)** ID.013-2015/002092
à charge de B-F Sévaz/319
03.05.2016 013-2016/1265/0(D) **Droit d'usage cessible des places de parc extérieures non-couvertes Nos 6 et 12 avec droit d'accès en voiture et à pied et obligation accessoire d'entretien, selon plan spécial** ID.013-2016/001326
à charge de B-F Sévaz/319

Extrait du registre foncier

Propriété par étages Sévaz / 319-2

Tenue du registre foncier: fédérale

Mensuration officielle: fédérale

Attention: les indications marquées d'un "" ne jouissent pas de la foi publique.

Charges foncières:

Aucune

Annotations: (Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage immobiliers)

Aucune

Droits de gage immobiliers:

03.05.2016 013-2016/1266/0

Rang 1, Cédule hypothécaire de registre, CHF 350'000.--,
Intérêt max. 10%, ID.013-2016/000343, Droit de profiter des
cases libres, Droit de gage individuel.
Créancier hypothécaire Banque Cantonale de Fribourg,
Fribourg (IDE: CHE-108.954.576)

Observations: Clauses accessoires selon convention séparée

Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 19 septembre 2023: Aucune

1470 Estavayer-le-Lac, le 20 septembre 2023, 14:50

La Conservatrice-adjointe

Sabrina Demierre



Explications

- 1) ad rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
- 2) ad rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": (C) = charge; (D) = droit; (CD) = charge et droit; (DI) = droit sans contre-écriture ou sans contre-écriture complète au fonds servant.
- 3) ID = numéro d'identification.
- 4) L'indication du créancier n'a la foi publique que pour la cédule hypothécaire de registre (art. 103 al. 4 ORF).
- 5) Les gages immobiliers inscrits au registre foncier comme cédule hypothécaire avant le 1er janvier 2012 sont réputés cédules hypothécaires sur papier tant qu'ils n'ont pas été transformés conformément à l'art. 33b, tit. fin. CC. (art. 163 ORF).
- 6) PPE : Unité de propriété par étages
COP : Part de copropriété